

MUTUELLE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un décret du 8 novembre 2011 impose à la CUS de revoir le mode de participation pour la mutuelle.

Actuellement, la CUS participe à hauteur de 50% sur les cotisations à mut'est, et ce uniquement pour les fonctionnaires.

A partir de 2014, le nouveau dispositif concernera à la fois les fonctionnaires et les agents contractuels.

Dans ce cadre, **avec plusieurs mois de retard**, la CUS va lancer un appel d'offres dans le but de choisir un ou des prestataire(s) pour la partie santé (soins, hospitalisation, lunettes ...) et la partie prévoyance (indemnités journalières).

Le cahier des charges est en cours de réalisation, avec l'appui d'un prestataire extérieur (Risk Partenaires), en concertation avec les organisations syndicales.

Le 02 octobre 2013 s'est tenue une nouvelle réunion avec l'administration sur le dossier « mutuelle ».



Mesdames et Messieurs les élu(e)s,
la solidarité a un COÛT !

Voici le calendrier qui nous a été annoncé :

Mi-octobre 2013 : Elaboration d'un premier projet du cahier des charges par Risk Partenaires.

Deuxième quinzaine d'octobre 2013 : Réunions entre l'administration et les organisations syndicales.

Début novembre 2013 : Finalisation du cahier des charges.

29 novembre 2013 : Délibération du conseil de CUS sur l'appel d'offres.

02 février 2014 : Réception des offres.

Février 2014 : Analyse des offres par l'administration.

Fin février 2014 : Choix du ou des prestataire(s) par le conseil de CUS (délibération).

Nous avons eu confirmation que l'enveloppe budgétaire pour la participation de l'employeur serait maintenue avec le nouveau dispositif.

Néanmoins pour nos organisations syndicales, cela est loin d'être suffisant.

En effet, il y aura plus de bénéficiaires car les agents contractuels se rajouteront (environ 1000).

En conséquence, nous revendiquons une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.